



*Notice
Label AQPF*





LABEL AQPF
(Audit – Qualité – Pérennité – Fibre)

NOTICE

<i>Avant-propos</i>	3
1 <i>Référentiel</i>	3
1.1 <i>Partie administrative</i>	3
1.2 <i>Partie technique</i>	4
1.3 <i>Évaluations</i>	5

Avant-propos

Ce document a pour objectif de vous accompagner dans la constitution de votre dossier de demande de labellisation. Ce dernier devra être adressé par mail aqpf@innovance.fr ou par voie postale à INNOVANCE – 7 Boulevard Willy Stein – ZA La Croix Vincent – 50240 Saint-James.

Si vous souhaitez transmettre votre dossier par mail, il vous sera demandé de transmettre les documents au format PDF reprenant les exigences de numérotation et de nommage du référentiel. Ces documents devront ensuite être compressés dans un fichier ZIP avant d'être transmis par mail.

À la réception de votre dossier complet, vous recevrez une notification vous indiquant que votre dossier est « en cours de traitement ».

Pour être considéré comme complet, votre dossier devra contenir :

- Tous les documents constituant le dossier
- Une attestation sur l'honneur certifiant l'exactitude des données transmises (cf. 9- ATTESTATION SUR L'HONNEUR)
- La preuve du virement ou le cas échéant un règlement par chèque (cf. annexe tarif)

Une fois votre dossier complet, il sera transmis au Comité Technique (cf. 8-PREUVE DE PAIEMENT)

- Un descriptif de l'entreprise (cf.10-DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE)

Votre dossier sera analysé par un Comité Technique qui vérifiera l'adéquation de votre dossier avec le référentiel. Puis après passation des évaluations, le Comité technique transmettra votre dossier au Comité de pilotage qui attribuera ou non la labellisation.

Le Label est attribué pour une entité donnée (un numéro de Siret). Si vous souhaitez labelliser plusieurs entités, il sera donc nécessaire de déposer un dossier par entité.

Le Label est attribué pour une durée de 2 années. Au-delà de ce délai, une demande de renouvellement devra être effectuée. Les documents composant le dossier de renouvellement sont identiques aux documents composant le dossier de demande de labellisation. Il est préférable d'anticiper cette demande de renouvellement en déposant un dossier 3 mois avant la fin de validité du Label.

1 Référentiel

Le référentiel est constitué en 2 parties, une partie administrative et une partie technique.

1.1 Partie administrative

- *Éléments administratifs*

Les éléments suivants devront ainsi être fournis et les fichiers devront être nommés conformément aux documents joints :

- Engagement sur l'honneur du responsable de l'entité dépositrice (cf. 1-ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR)
- Extrait Kbis de l'entité de moins de trois mois (cf.2-EXTRAIT DE KBIS)
- Éléments financiers de l'année N-1 (ces derniers resteront strictement confidentiels) (cf.3-ELEMENTS FINANCIERS)
- Attestation d'assurance de l'année en cours (cf. 4-ASSURANCE)

→ *Ressources humaines*

Il sera également demandé à l'entité dépositrice de transmettre des éléments quantitatifs en termes de ressources humaines et le tableau présent dans le point 3 « Qualification des ressources humaines » (cf. 5-RESSOURCES HUMAINES) devra être dûment complété et aucun item ne devra faire l'objet d'une modification.

Une attestation sur l'honneur du responsable de l'entité reprenant le nombre d'équipes devra être transmise (cf. 1-ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR)

→ *Labellisation en cours*

Si tous les documents ne peuvent pas être réunis lors du dépôt du dossier (cf. liste des documents point 5 « Labellisation en cours d'instruction »), l'entreprise disposera d'un délai de 6 mois maximum pour transmettre les documents manquants. Durant cette période son dossier sera en cours de Labellisation ainsi la labellisation ne sera effective qu'après réception de tous les documents.

→ *Suivi du Label*

Si l'entité est labellisée, pour le maintien du Label durant les deux années, il devra effectuer une déclaration annuelle reprenant des éléments informatifs et génériques sur l'entreprise en termes de ressources humaines : des éléments quantitatifs sur le service audit et qualitatifs entrant dans le champ d'application du label (cf. point 6 « Suivi du Label »).

Si l'organisme AQPF qui a la charge de délivrer le label dispose de plusieurs retours terrains évoquant des problématiques en termes de compétences et de qualité des audits réalisées, il pourra solliciter l'entreprise concernée afin de demander des éléments sur les ressources humaines au sein l'entreprise, en dehors du suivi annuel et pourra également programmer un audit interne de l'entreprise qui sera à la charge de cette dernière.

1.2 Partie technique

→ *Qualification des ressources humaines*

Pour l'obtention du Label, des compétences techniques et internes à l'entreprise sont attendues en termes de réseaux télécoms, des composants, en métrologie, en maîtrise des outils informatiques, en logistique et en sécurité.

Pour qualifier ces compétences des évaluations seront organisées (description dans le 1.3).

En complément de ces évaluations et à titre informatif, les éléments suivants sont demandés pour les personnes qui passeront les évaluations (cf. 6-LISTE DES PERSONNES CONQUÉES À L'EXAMEN) :

- Niveau de formation des salariés passant les évaluations
- Durée de l'expérience professionnelle des salariés passant les évaluations
 - Preuve (ex : CV et diplôme)

→ *Matériel*

Une liste exhaustive du matériel nécessaire pour la réalisation d'audit de l'infrastructure des réseaux FTTH a été définie. Ainsi les attendus en termes de matériel sont décrits au sein du référentiel (5.4 « Liste du matériel pour l'obtention du Label « Audit des réseaux FTTH » - cf. 7-LISTE DE MATÉRIEL).

L'entité devra transmettre les éléments de preuves attendues pour chacun des items et devra compléter le tableau mis à sa disposition dans le référentiel (5.4 « Liste du matériel pour l'obtention du Label « Audit des réseaux FTTH » - cf. 7-LISTE DE MATÉRIEL) en précisant le nombre d'équipe ou de personnes. Si les éléments doivent être transmis par entreprise, cette colonne n'a pas besoin d'être complétée.

Les éléments de preuve doivent être classés par numéro ou par nom et facilement identifiable. Le numéro ou le nom de la preuve doit également être reporté dans le tableau (5.4 « Liste du matériel pour l'obtention du Label « Audit des réseaux FTTH » - cf. 7-LISTE DE MATÉRIEL).

1.3 Évaluations

Il est nécessaire de transmettre les noms, prénoms des personnes qui devront passer les évaluations.

Pour rappel devront être présentés aux évaluations de 30% de l'effectif. La notion d'effectif dans le cadre de cette labellisation s'entend par le nombre des personnes (et non pas d'équivalent temps plein) exerçant des audits.

Il sera nécessaire de préciser si les personnes passant les évaluations sont en CDD, CDI ou extérieures à l'entité.

Les évaluations se découpe de la manière suivante :

- Une épreuve de « **Contrôle visuel** » permettant de vérifier les capacités de l'auditeur à détecter des anomalies au sein d'un boîtier précâblé pour l'épreuve (lecture de route optique, identification d'erreurs et préconisations...).
- Une épreuve de « **Mesure** » permettant de vérifier la capacité d'analyse et les compétences de l'auditeur concernant la réalisation de mesures optiques, budgets optiques, de détection des anomalies, de compréhension de ces dernières et de transmettre des préconisations pour rétablir le réseau.
- Une épreuve type **QCM** permettant de vérifier les compétences théoriques des techniciens évalués.

→ Barème de notation de l'épreuve de « Contrôle visuel »

Concernant les résultats à cette épreuve, 3 niveaux seront possibles :

- ÉCHEC
- REÇU
- EXPERT

Ces niveaux sont définis en fonction d'un barème de points ci-dessous :

- Obtention d'une note entre 0/20 et < à 14/20 – Niveau ÉCHEC
- Obtention d'une note ≥ à 14/20 – Niveau REÇU
- Obtention d'une note ≥ à 16/20 – Niveau EXPERT

→ Barème de notation de l'épreuve de « Mesure »

Concernant les résultats à cette épreuve, 3 niveaux seront possibles :

- ÉCHEC
- REÇU
- EXPERT
-

Ces niveaux sont définis en fonction d'un barème de points ci-dessous :

- Obtention d'une note entre 0/20 et < à 14/20 – Niveau ÉCHEC
- Obtention d'une note ≥ à 14/20 – Niveau REÇU
- Obtention d'une note ≥ à 16/20 – Niveau EXPERT

→ Barème de notation de l'épreuve de « QCM »

Concernant les résultats à cette épreuve, 3 niveaux seront possibles :

- ÉCHEC
- REÇU
- EXPERT
-

Ces niveaux sont définis en fonction d'un barème de points ci-dessous :

- Obtention d'une note entre 0/20 et < à 14/20 – Niveau ÉCHEC
- Obtention d'une note ≥ à 14/20 – Niveau REÇU
- Obtention d'une note ≥ à 16/20 – Niveau EXPERT

→ Résultat des évaluations

Pour obtenir la labellisation 20% des personnes présentées par une entité doivent avoir le niveau REÇU et 10% le niveau EXPERT.

A titre d'exemple dans une entreprise disposant d'un service d'audit de 10 personnes, 3 personnes doivent être évaluées et 2 doivent avoir le niveau reçu et 1 le niveau expert.

Dans le cas d'un échec de 30% des personnes évaluées, l'entité disposera d'un délai de 6 mois pour représenter un ou des candidats à l'évaluation. L'organisme en charge de mettre en place l'évaluation s'engage, dans ce cas, à organiser une évaluation dans un délai raisonnable.

Une formation de remise à niveau de 1 ou 2 jours sera proposée. Elle pourra être effectuée avant la passation des évaluations ou avant une seconde présentation aux évaluations.



Contact – aqpf@innovance.fr

Tél – 02.33.61.30.13



Référentiel administratif



LABEL AQPF
(Audit – Qualité – Pérennité – Fibre)

RÉFÉRENTIEL ADMINISTRATIF

<i>Avant-propos</i>	<u>3</u>
1 <i>Définition du métier</i>	<u>3</u>
	<u>4</u>
2 <i>Exigences administratives</i>	<u>4</u>
3 <i>Qualification des ressources humaines</i>	<u>4</u>
4 <i>Durée de vie</i>	<u>5</u>
5 <i>Labellisation en cours d'instruction</i>	<u>5</u>
6 <i>Suivi de l'attribution</i>	<u>6</u>
7 <i>Modalités de renouvellement</i>	<u>7</u>
8 Annexes	<u>8</u>
8.1 <i>Modèle d'attestation sur l'honneur</i>	<u>8</u>



Avant-propos

Pour prétendre à l'obtention du label, l'entreprise doit répondre à toutes les conditions définies au sein de ce référentiel administratif. Elle doit également répondre à l'ensemble des exigences définies au sein du référentiel technique adossé à cette labellisation.

Une fois labellisée, l'entreprise doit continuer à répondre à l'ensemble des exigences techniques et administratives répondant à cette labellisation, sans quoi elle pourrait se voir retirer cette labellisation.

1 Définition du métier

L'audit est une activité indépendante et objective. Elle permet une vérification des opérations réalisées, apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer une valeur ajoutée. Ainsi l'auditeur d'infrastructures FTTH s'assure de la conformité des infrastructures construites (infrastructures aériennes, souterraines) par rapport aux cahiers des charges transmis (respect des règles d'ingénierie), décèle les anomalies (mesures, test de continuité, vérification des routes optiques) et effectue des recommandations. Il peut, dans le cadre de son activité, être amené à réaliser des remises en conformité des infrastructures auditées.

Dans la cadre de ce référentiel, les compétences liées au métier d'auditeur d'infrastructures FTTH ont été délimitées comme suit :

- Évaluer une situation globale ou la section d'un réseau.
- Vérifier la conformité des infrastructures construites en fonction des normes, de la législation en vigueur et du cahier des charges de l'opérateur d'infrastructures (ingénierie télécom, mesure, test de continuité).
- Rédiger une synthèse des résultats et dresser un diagnostic.

Cette labellisation visant uniquement les auditeurs des infrastructures FTTH, il est nécessaire d'énumérer les compétences spécifiques attendues :

- Maitriser les outils de mesure et les logiciels associés.
- Analyser des courbes, détecter et formaliser des anomalies.
- Connaître le matériel fibre (différents boîtiers, câbles...).
- Connaître les règles de l'art lié au déploiement du réseau fibre optique (lover correctement, étiquetage, fixation des boîtiers...).
- Connaître les principales ingénieries et disposer d'une capacité à s'adapter à l'ingénierie présente.



2 Exigences administratives

Pour obtenir la labellisation, l'entreprise devra fournir les documents suivants (il s'agit d'une liste exhaustive des éléments à fournir) :

Éléments	
Engagements sur l'honneur	Modèle fourni et à compléter (cf. 8.1)
Immatriculation de l'entreprise	Extrait de Kbis de moins de 3 mois
Éléments financiers	Chiffre d'affaires Télécom France de l'année N-1 Chiffre d'affaires du service « Audit » de l'année N-1 si possible Volume et part de marché sur le FTTH
Assurance (de l'année en cours)	Attestation d'assurance de responsabilité civile Attestation d'assurance décennale si l'entreprise est détentrice de la carte BTP.

3 Qualification des ressources humaines

L'objectif est d'identifier et de qualifier les moyens humains dont dispose l'entreprise pour l'activité d'audit des réseaux FTTH.

Cette labellisation doit permettre de qualifier les compétences internes à l'entreprise d'audit des réseaux FTTH. Néanmoins, il est, dans un premier temps nécessaire, de quantifier les moyens humains agissant dans le champ d'action du label c'est-à-dire soit au sein de l'entreprise soit au sein du service d'audit.

Il est donc demandé de compléter le tableau ci-dessous reprenant des éléments informatifs et génériques sur l'entreprise, des éléments quantitatifs sur le service audit et qualitatifs entrant dans le champ d'application du label :



Éléments quantitatifs - Entreprise	
Nombre de salariés au sein de l'entreprise	
Nombre ETP	
Éléments quantitatifs – Service audit	
Nombre ETP	
% de CDI	
% de CDD	
% d'intérimaires	
% de prestataires	
Éléments qualitatifs – Service audit	
Nombre de techniciens terrain	
Nombre de techniciens encadrants	
Nombre d'auditeurs terrain	

4 Durée de vie

La labellisation est octroyée pour une période de 2 ans.

5 Labellisation en cours d'instruction

En cas de non-attribution de la labellisation pour les raisons suivantes :

- Société en cours de création – manque extrait de Kbis
- Non-transmission des attestations d'assurance
- Non obtention des évaluations par 30% des personnes présentées par l'entreprise
- Ou tout autre document nécessaire à l'instruction du dossier

Le dossier de l'entreprise ne sera pas rejeté automatiquement. Elle disposera d'un délai de 6 mois pour transmettre les documents nécessaires à l'étude complète de son dossier.

Dans le cas d'un échec de 30% des personnes évaluées, l'entreprise disposera d'un délai de 6 mois pour représenter un ou des candidats à l'évaluation. L'organisme en charge de mettre en place l'évaluation s'engage, dans ce cas, à organiser une évaluation dans un délai raisonnable. Dans ce cas, seul les frais liés à la passation des évaluations seront facturés à nouveau à l'entreprise.

Il est précisé que la non-obtention du label n'engagera en aucun cas la responsabilité de l'organisme en charge de l'organisation et la réalisation de l'évaluation. Il en est de même pour l'organisme en charge de l'étude des dossiers et de la délivrance de la labellisation.



6 Suivi de l'attribution

Le label est obtenu pour une période de 2 ans.

- Ressources humaines

Afin de conserver son label, l'entreprise devra effectuer une déclaration annuelle reprenant des éléments informatifs et génériques sur l'entreprise, des éléments quantitatifs sur le service audit et qualitatifs entrant dans le champ d'application du label et permettant d'effectuer un suivi des ressources humaines liées au service d'audit de l'entreprise et en lien avec la labellisation. Ainsi le tableau ci-dessous devra être complété.

Éléments quantitatifs - Entreprise	
<i>Nombre de salariés au sein de l'entreprise</i>	
<i>Nombre ETP</i>	
Éléments quantitatifs – Service audit	
<i>Nombre ETP</i>	
<i>% de CDD</i>	
<i>% intérimaires</i>	
Éléments qualitatifs – Service audit	
<i>Nombre de techniciens terrain</i>	
<i>Nombre de techniciens encadrants</i>	
<i>Nombre d'auditeurs terrain</i>	

De plus, l'entreprise devra préciser si les personnes qui ont passé les évaluations permettant l'obtention de la labellisation occupent toujours leur poste au sein du service audit.

- Retour terrain

Si l'organisme qui a la charge de délivrer le label dispose de plusieurs retours terrains évoquant des problématiques en termes de compétences et de qualité des audits réalisées, il pourra solliciter l'entreprise concernée afin de demander des éléments sur les ressources humaines au sein l'entreprise, en dehors du suivi annuel et pourra également programmer un audit interne de l'entreprise qui sera à la charge de cette dernière.

Ainsi, l'organisme qui a la charge de délivrer le label s'octroie le droit, durant cette période de 2 années, de réaliser un contrôle au sein de la structure labellisée ou de solliciter des éléments complémentaires (administratifs, passation des évaluations par des techniciens en complément des évaluations déjà obtenues...) pour le maintien de la labellisation. Ces contrôles complémentaires seront engendrés suite à plusieurs retours terrains négatifs ou au départ de cinquante pour cent (50%) des techniciens évalués et ayant permis la labellisation de l'entreprise.



Ce contrôle et/ou ces évaluations seront à la charge de l'entreprise labellisée.

Il est également précisé, qu'en cas de retrait du label suite à ce contrôle, la responsabilité de l'organisme AQPF en charge de l'organisation et la réalisation de l'évaluation, ne pourra en aucun cas être engagée.

7 Modalités de renouvellement

Le renouvellement de la labellisation s'effectuera au bout de 2 années à travers une procédure simplifiée. La demande de renouvellement devra être effectuée au minimum 3 mois avant la date de fin de label.

L'entreprise devra fournir les mêmes les éléments que pour la demande de labellisation tant d'un point administratif que matériel. Concernant les exigences en termes de ressources humaines, les techniciens ayant été évalués lors de la labellisation seront, lors du renouvellement, soumis à un test de type QCM. L'entreprise qui présentera des techniciens pour la première fois lors du renouvellement, devra réaliser les évaluations complètes nécessaires à la labellisation (Câblage, Mesure, QCM).

Ces éléments sont donnés à titre informatif et pourront être amenés à évoluer.



8 Annexes

Les éléments de preuve doivent être classés par numéro ou par nom et facilement identifiable

8.1 Modèle d'attestation sur l'honneur

A RÉDIGER SUR UN COURRIER A ENTÊTE

Fait à *Ville*, le *date*

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) *Nom Prénom, Fonction* au sein de *Nom* de l'entreprise, certifie sur l'honneur que les éléments transmis dans le dossier de demande de labellisation « Audit – Qualité – Pérennité – Fibre ».

Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration m'expose au retrait du label.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

*NOM Prénom
Fonction
Cachet de l'entreprise et
signature manuscrite*



Contact – aqpf@innovance.fr

Tél – 02.33.61.30.13



Référentiel technique



LABEL AQPF
(Audit – Qualité – Pérennité – Fibre)

RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE

<i>Avant-propos</i>	<u>3</u>
1 <i>Définition du métier</i>	<u>3</u>
2 <i>Exigences en termes de qualification</i>	<u>4</u>
2.1 <i>Exigences en termes de ressources humaines</i>	<u>4</u>
2.2 <i>Qualification des compétences</i>	<u>5</u>
Obtention de la labellisation	<u>5</u>
3 <i>Exigences techniques</i>	<u>6</u>
3.1 <i>Exigences en termes matériel</i>	<u>6</u>
4 <i>Documents de référence</i>	<u>7</u>
5 <i>Annexes</i>	<u>8</u>
5.1 <i>Points d'évaluation</i>	<u>8</u>
5.2 <i>Modalités de convocation</i>	<u>8</u>
5.3 <i>Niveau de diplôme et durée de l'expérience professionnelle</i>	<u>8</u>
5.4 <i>Liste du matériel pour l'obtention du Label « Audit des réseaux FTTH »</i>	<u>9</u>
5.5 <i>Attestation sur l'honneur</i>	<u>18</u>

Avant-propos

Aujourd'hui, les objectifs de déploiement du réseau FTTH, fixés par le Gouvernement, devraient être atteints et ainsi permettre une généralisation de la fibre sur l'ensemble du territoire français en 2025. En parallèle, Orange a dévoilé son plan de décommissionnement du cuivre à horizon 2030.

Afin de s'assurer de la qualité et de la pérennité du réseau nouvellement déployé des procédures se sont mises en place. Les installateurs télécoms et les collectivités dans le cadre de leur RIP sollicitent des auditeurs sur ce sujet. Ainsi un label a été créé à destination des auditeurs de réseaux fibre optique afin de leur permettre de faire valoir leurs compétences sur les sujets d'audit des réseaux FTTH au sein de la filière Infrastructures Numériques.

1 Définition du métier

L'audit est une activité indépendante et objective. Elle permet une vérification des opérations réalisées, apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer une valeur ajoutée. Ainsi l'auditeur d'infrastructures FTTH s'assure de la conformité des infrastructures construites (infrastructures aériennes, souterraines) par rapport aux cahiers des charges transmis (respect des règles d'ingénierie), décèle les anomalies (mesures, test de continuité, vérification des routes optiques) et effectue des recommandations. Il peut, dans le cadre de son activité, être amené à réaliser des remises en conformité des infrastructures auditées.

Dans le cadre de ce référentiel, les compétences liées au métier d'auditeur d'infrastructures FTTH ont été délimitées comme suit :

- Évaluer une situation globale ou la section d'un réseau.
- Vérifier la conformité des infrastructures construites en fonction des normes, de la législation en vigueur et du cahier des charges de l'opérateur d'infrastructures (ingénierie télécom, mesure, test de continuité).
- Rédiger une synthèse des résultats et dresser un diagnostic.

Cette labellisation visant uniquement les auditeurs des infrastructures FTTH, il est nécessaire d'énumérer les compétences spécifiques attendues :

- Maîtriser les outils de mesure et les logiciels associés.
- Analyser des courbes, détecter et formaliser des anomalies.
- Connaître le matériel fibre (différents boîtiers, câbles...).
- Connaître les règles de l'art lié au déploiement du réseau fibre optique (lover correctement, étiquetage, fixation des boîtiers...).
- Connaître les principales ingénieries et disposer d'une capacité à s'adapter à l'ingénierie présente.

2 Exigences en termes de qualification

Cette labellisation vise à qualifier les compétences au sein d'une entreprise et à vérifier que cette dernière a des moyens nécessaires à la réalisation d'audit des réseaux d'infrastructures FTTH. Ainsi pour obtenir la labellisation, l'entreprise devra soumettre une partie de ces ressources humaines à un test de compétences en termes d'audit des réseaux FTTH et prouver qu'elle est en capacité de mettre à disposition de ses équipes le matériel nécessaire à la réalisation d'audit.

2.1 Exigences en termes de ressources humaines

Cette labellisation a pour objectif de vérifier qu'une entreprise réalisant des audits d'infrastructures FTTH dispose des compétences nécessaires au sein de sa structure en termes de :

→ Ingénierie télécom

- Maitriser les différentes architectures réseaux FttH et les règles d'ingénierie télécom
- Savoir lire et analyser un cahier des charges
- Capacité à lire et à interpréter la documentation réseau (GC, route optique...)
- Connaître le nommage des différents éléments du réseau
- Maitriser le jarretièrage et l'étiquetage
- Connaître le matériel constituant le réseau optique et sa mise en œuvre technique (connaissance des différents boitiers et des modes opératoires...)
- Connaître les règles d'utilisation des infrastructures fibre optique
- Connaître les règles de conception des réseaux FttH (affaiblissement, couplage,..)
- Maitriser la physique de la fibre

→ Mesure

- Savoir effectuer des mesures optiques (utilisation du réflectomètre et photomètre)
- Vérifier et analyser les données
- Détecter et interpréter les anomalies
- Savoir calculer un budget optique
- Savoir-faire un rapport
- Connaître les valeurs limites des éléments du réseau (épissure, connecteur, fibre)

→ Outils informatiques

- Savoir utiliser les outils de bureautique
- Savoir utiliser les outils métiers
- Consultation des SIG
- Savoir utiliser les logiciels de traitement des traces OTDR .sor

→ **Règlementation**

- Connaître les règles techniques d'appuis aériens ENEDIS
- Connaître les règles des contrats BLO Orange
- Connaître la réglementation BLO/ ENEDIS

2.2 Qualification des compétences

Afin de qualifier les compétences existantes au sein de l'entreprise, un système d'évaluation a été mis en place. Il est composé de 3 épreuves, se déroulant sur une demi-journée, décomposées comme suit :

- **Une épreuve de « Contrôle visuel »** permettant de vérifier les capacités de l'auditeur à détecter des anomalies au sein d'un boîtier précâblé pour l'épreuve. Sur le principe, un plan de câblage ainsi qu'un ou plusieurs boîtiers câblés sont présentés à l'auditeur et celui-ci doit vérifier la conformité de ce dernier à travers une grille de contrôle (exemple d'attendu : respect de l'ingénierie, respect des numéros d'entrées, identification des contraintes sur la fibre...).
- **Une épreuve de « Mesure »** permettant de vérifier la capacité d'analyse et les compétences de l'auditeur concernant la réalisation de mesures optiques, budgets optiques, de détection des anomalies et de compréhension de ces dernières. Pour évaluer ces compétences, une « boîte à panne » est créée afin de simuler un réseau avec différentes anomalies. La personne évaluée doit détecter les anomalies et être en capacité de proposer des solutions pour les résoudre (exemple d'attendu : dessiner un synoptique, identifier les anomalies (soudure, connecteur...), analyser la courbe, calculer le bilan optique ou valeur des éléments rencontrés ...).
- **Une épreuve de type QCM** permettant de vérifier les compétences théoriques des techniciens évalués.

Les points d'évaluation sont définis dans l'annexe 5.1.

Obtention de la labellisation

Concernant ce critère, une entreprise pourra prétendre à l'obtention de la labellisation si et seulement elle remplit les critères suivants :

- Présentation aux évaluations de 30% de l'effectif. La notion d'effectif dans le cadre de cette labellisation s'entend par le nombre des personnes (et non pas d'équivalent temps plein) exerçant au sein du service d'audit.
- Ventilation des niveaux -> 30% des auditeurs d'une entreprise doivent être évalués : 10% doivent avoir un niveau EXPERT (soit une note de 16/20 à chacune des 3 épreuves) et 20% avec un niveau REÇU (soit une note de 14/20 à chacune des 3 épreuves). A titre d'exemple dans une entreprise disposant d'un service d'audit de 10 personnes, 3 personnes doivent être évaluées et 2 doivent avoir le niveau REÇU et 1 le niveau EXPERT.

En complément des évaluations précitées, les éléments ci-dessous sont obligatoires mais demandés à titre informatif :

- Niveau de formation des salariés passant les évaluations
- Durée de l'expérience professionnelle des salariés passant les évaluations
 - Preuve (ex : CV et diplôme) (cf. Annexe 5.3)

3 Exigences techniques

3.1 Exigences en termes matériel

Cette labellisation a pour objectif de vérifier qu'une entreprise réalisant des audits d'infrastructures FTTH est en capacité de mettre à disposition de ses salariés le matériel nécessaire et spécifique à la réalisation de ces audits. Ainsi pour répondre à ce critère, une liste exhaustive, du matériel attendu, a été réalisée. Elle est constituée comme suit :

→ **Métrologie :**

- OTDR
- Photomètres
- Soudeuse cœur à cœur
- Bobines amorces G657 A2
- Bobines G652D
- Laser rouge
- Pince à trafic
- Analyseur de connecteur
- Kit de nettoyage pour connecteur
- Jarretières optiques
- Testeur d'étanchéité

→ **Outils informatiques**

- Ordinateur portable ou Tablette
- Téléphone portable
- Logiciel d'analyse des mesures
- Logiciel SIG
- Application métier
- Logiciels bureautiques

→ **Logistique**

- Véhicules équipés/indentifiable
- Nacelle pour aérien
- Utilitaire pour souterrain
- Marteaux à plaques pour l'ouverture des chambres
- Lève plaque magnétique (1 par véhicule)
- Outillage pour dépose et remise en place des composants du réseau

→ **Sécurité**

- EPI identifiable
- Balisage de la zone de travail
- Explosimètre
- Respect des gestes barrière/guide OPPBTP (Covid 19)
- Documents administratifs (cartes professionnelles BTP)
- Habilitations (AIPR, HO-BOV- Caces nacelle)
- Plan de prévention

Ces éléments sont détaillés, dans la partie 5.4 « Liste du matériel pour l'obtention du Label Audit des réseaux FTTH » et ont un caractère obligatoire ou optionnel, par équipe ou par entreprise.

4 Documents de référence

- **Les Fiches et Guide du CREDO**

Fiche n°2 – Qualité des composants – Cercle Credo – [ICI](#)

Fiche n°4-A Recette des réseaux optiques – Hors mesure de performance des fibres – Cercle Credo – [ICI](#)

Fiche n°4-B Recette des réseaux optiques – Mesures des réseaux optiques – Cercle Credo – [ICI](#)

Fiche XGS-PON – Cercle Credo – [ICI](#)

Guide « Le déploiement du FTTH dans les zones moins denses » - [ICI](#)

- **Règlementation et recommandations**

Les règles techniques des appuis aériens ENEDIS - Guide pratique pour la réalisation d'études mécaniques permettant la pose de réseaux aériens de communications électroniques sur le Réseau Public de Distribution d'électricité - [ICI](#)

Les règles des contrats BLO Orange – Le Génie Civil BLO

Documentation réseaux – Orange

Recueil de l'ARCEP – [ICI](#)

Guides d'Objectif Fibre – [ICI](#)

Recommandations de l'ANCT – [ICI](#)

Les documentations techniques du Sycabel - [ICI](#)

5 Annexes

5.1 Points d'évaluation

Concernant les résultats aux évaluations, 3 niveaux seront possibles :

- ÉCHEC
- REÇU
- EXPERT

Ces niveaux sont définis en fonction d'un barème de points défini pour chacune des trois épreuves :

- Obtention d'une note entre 0/20 et < à 14/20 – Niveau ÉCHEC
- Obtention d'une note ≥ à 14/20 – Niveau REÇU
- Obtention d'une note ≥ à 16/20 – Niveau EXPERT

5.2 Modalités de convocation

Après communication du nombre de personne qui devront passer les épreuves afin d'obtenir la labellisation, l'entreprise aura à charge de nous transmettre le nom des personnes qui se présenteront pour la passation des épreuves. Sans transmission de cette liste, aucune convocation ne sera transmise et l'étude du dossier sera gelée.

Après communication de cette liste, une convocation reprenant les éléments suivants vous sera transmise dans un délai de 15 jours maximum avant la date de l'épreuve :

- Nom des personnes convoquées et fonction
- Date, lieu et horaires des épreuves

Il sera possible, en cas de défaillance d'un salarié, pour la passation des épreuves, de transmettre le nom d'une autre personne au maximum 48 heures avant. Dans un aucun l'épreuve ne pourra être annulée pour motif d'absence d'un salarié.

5.3 Niveau de diplôme et durée de l'expérience professionnelle

Nom	Prénom	Date de naissance	Fonction	Expérience professionnelle	Diplômes

5.4 Liste du matériel pour l'obtention du Label « Audit des réseaux FTTH »

Ce tableau reprend les éléments demandés dans le cadre de cette labellisation. Il est précisé si le matériel est sollicité de manière obligatoire ou optionnel et par personne, par équipe ou par entreprise. Les éléments de preuve permettant de justifier de la détention de ce matériel sont également stipulés.

	OBLIGATOIRE	OPTIONNEL	PAR EQUIPE	PAR ENTREPRISE	PREUVE*	COMMENTAIRES
Métrologie						
1 OTDR - Mesures réflectométriques avec certification de vérification	X		X		Facture ou preuve de location	
2 Photomètres avec certification de vérification	X		X		Facture ou preuve de location	
1 soudeuse (cliveuse, pince à dénuder, smoves)	X		X		Facture ou preuve de location	
4 Bobines amorces G657 A2	X		X		Facture	Minimum 500 mètres
4 bobines G652D	X		X		Facture	2000 mètres, pour les mesures du transport et de la collecte
1 Laser rouge avec puissance inférieure ou égale à 5 mW	X		X		Facture	
1 Pince à trafic		X		X	Facture	
1 Analyseur de connecteur/ Sonde d'inspection	X			X	Facture ou preuve de location	La sonde d'inspection permet de détecter des connecteurs sales ou endommagés. Elle

						remplace les « microscopes optiques » dangereux pour l'œil puisqu'en visualisation directe.
1 Kit de nettoyage pour connecteur	X		X		Facture	Un stylo nettoyant pour connecteur fibre optique par type de fibre
10 Jarretières optiques	X		X		Facture	G657A2 et G652D
Testeur d'étanchéité (mbar)	X		X		Facture ou preuve de location	Appareil pour tester l'étanchéité des boîtiers
Outils informatiques						
Ordinateur portable ou Tablette	X		X (à fournir par personne)		Facture	
Téléphone portable	X		X (à fournir par personne)		Facture	
Logiciel permettant de gérer et d'analyser les mesures optiques (fichier OTDR au format .sor) et de générer des rapports d'analyse	X			X	Facture	Logiciel de type Fiber Cable, Fast Reporter ou équivalent en capacité de lire des fichiers .sor. La version du logiciel devra être nécessairement notifiée.

Logiciel SIG	X			X	Facture - Licence ou accès	Outil permettant de vérifier les données terrain par rapport à la réalité (Q-GIS, logiciel SIG, SIG opérateur..)
Application métier	X			X	Facture	Logiciel permettant de collecter les données terrain, en temps réel, sur tablette ou smartphone afin de générer des rapports (de type Kizéo)
Logiciels bureautiques	X			X	Facture	De type suite Office (traitement de texte, tableur...)
Logistique						
Véhicules équipés - utilitaire	X		X		Facture ou preuve de location + photo	Si les véhicules appartiennent à l'entreprise, ils doivent être logotés. Si les véhicules sont loués, ils peuvent être logotés. Dans ces deux cas, les véhicules doivent

						obligatoirement être équipés de tri flash, gyrophare. Les éléments demandés doivent être fourni à la fois pour les utilitaires (audit souterrain).
Véhicules équipés - nacelle	X			X	Facture ou preuve de location + photo	Si les véhicules appartiennent à l'entreprise, ils doivent être logotés. Si les véhicules sont loués, ils peuvent être logotés. Dans ces deux cas, les véhicules doivent obligatoirement être équipés de tri flash, gyrophare. Cette preuve doit être apportée uniquement pour les équipes intervenant sur le réseau aérien.
Marteaux à plaques pour l'ouverture des chambres	X		X		Facture	

Lève plaque magnétique (1 par véhicule)	X		X		Facture	
Outillage pour dépose et remise en place des composants du réseau	X		X		Facture	L'entreprise doit disposer de "caisse à outils fibre optique" comprenant les éléments suivants : une pince à dénuder, une pince à bec, une pince oblique, une pince multiprise crémaillère, des ciseaux pour kevlar, un jeu de tournevis cruciforme, un jeu de tournevis plat, un jeu de tournevis tor, un jeu de clés à pipe, un jeu de clés à cliquet, papier non pelucheux, smooove, de l'alcool isopropylique, des serflex, un mètre, une étiqueteuse et des boites étiquettes

Sécurité						
Habilitations (à fournir par personne)						Habilitations nécessaires pour intervenir sur les réseaux télécom. Elles doivent être fournies par toutes les entreprises qui souhaitent obtenir la labellisation (de l'autoentrepreneur au grand groupe)
Habilitation AIPR	X		X (à fournir par personne)		Photocopie	Transmettre les habilitations
Habilitation électrique	X		X (à fournir par personne)		Photocopie	Transmettre les habilitations
Habilitation Caces nacelle	X		X (à fournir par personne)		Photocopie	Transmettre les habilitations
Habilitation Carte BTP	X		X (à fournir par personne)		Photocopie	Transmettre les habilitations pour les entreprises affiliées à la convention BTP ou à la Syntec

Matériels						
Sécurité EPI (Équipement de Protection Individuel) « identifiable" c'est-à-dire logoté si possible	X		X (à fournir par personne)		Facture	Gilet haute visibilité (logoté obligatoirement), harnais, chaussures de sécurité, casque, lunettes de protection laser, gants de manutention
Sécurité EPC (Équipement de Protection Chantier) permettant le balisage de la zone de travail	X		X		Facture	Garde de fou, cônes de signalisation et panneaux de signalisation (AK, BK, KC et KD)
Explosimètre	X		X		Facture	Pour les interventions en chambre plafonnée
<i>Respect des gestes barrière/guide OPPBTP H5 G 02 22 (Covid 19)</i>	X		X			<i>Ce point pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire sur le plan national.</i>

* Les éléments de preuve doivent être classés par numéro ou par nom et facilement identifiable

Lors du dépôt du dossier, il sera nécessaire de compléter le tableau suivant afin de faciliter l'instruction de votre dossier.

	Nombre d'équipe (1)	Preuve (2) (N° ou nom de la preuve)
Métrologie		
OTDR - Mesures réflectométriques avec certification de vérification Photomètres avec certification de vérification Soudeuse (cliveuse, pince à dénuder, smoves) Bobines amorces G657 A2 Bobines G652D Laser rouge avec puissance inférieure ou égale à 5 mW Pince à trafic Analyseur de connecteur / Sonde d'inspection Kit de nettoyage pour connecteur Jarretières optiques Testeur d'étanchéité (mbar)		
Outils informatiques		
Ordinateur portable ou Tablette Téléphone portable Logiciel permettant de gérer et d'analyser les mesures optiques et de générer des rapports d'analyse Logiciel SIG (type Q-Gis) Application métier (type Kizeo) Logiciels bureautiques		
Logistique :		
Véhicules équipés - nacelle et utilitaire		

Marteaux à plaques pour l'ouverture des chambres Lève plaque magnétique (1 par véhicule) Outillage pour dépose et remise en place des composants du réseau		
Sécurité		
Habilitations (à fournir par personne) AIPR Habilitation électrique Caces nacelle Carte BTP		
Matériels EPI « identifiable" c'est-à-dire logoté si possible EPC permettant le balisage de la zone de travail Explosimètre <i>Respect des gestes barrière/guide OPPBTP (Covid 19)</i>		

(1) Préciser le nombre d'équipe ou de personnes si nécessaires. Si les éléments doivent être transmis par entreprise, cette colonne n'a pas besoin d'être complétée

(2) Les éléments de preuve doivent être classés par numéro ou par nom et facilement identifiable

5.5 Attestation sur l'honneur

A RÉDIGER SUR UN COURRIER A ENTÊTE

Fait à *Ville*, le *date*

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) *Nom Prénom, Fonction* au sein de *Nom de l'entreprise*, certifie sur l'honneur que *X équipes* composées de *X personnes* réalisent des audits de réseaux FTTH.

Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration m'expose au retrait du label.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

NOM Prénom
Fonction
Cachet de l'entreprise et
signature manuscrite

(Les éléments en italiques sont à modifier)



Contact – aqpf@innovance.fr

Tél – 02.33.61.30.13